

M A I R I E D E P L O M E U R

Place de la Mairie - B.P. 1 - 29123 PLOMEUR (FINISTERE)

☎ : 02 98 82 04 65 - ☎ : 02 98 82 06 00

✉ : mairie.plomeur@wanadoo.fr - Site Internet : www.plomeur.com

CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du 26 novembre 2015 -

1/ Délibération fixant à l'unanimité les tarifs communaux pour l'année 2016 –
Annexe 1.

2/ Discussion et vote à l'unanimité :

- Participation annuelle aux frais de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) : 234 euros.

- Subvention exceptionnelle à l'association « Gars de Plomeur » pour l'organisation de la fête de l'été du 12 août 2015 : 267 euros.

- Subvention exceptionnelle à l'association « Centre d'éducation canin » pour la soirée marine du 5 août 2015 : 334 euros.

- Subvention exceptionnelle au Bagad Cap Caval pour l'animation de la fête de la crêpe du 22 juillet 2015.

- Subvention de fonctionnement à l'association de chasse « La Bécasse » au titre de l'année 2015 : 232 euros.

- Subvention de fonctionnement à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers » au titre de l'année 2015 : 245 euros.

- Subvention de fonctionnement à l'association « Tamm Kreiz » au titre de l'année 2015 : 240 euros.

- Subvention de fonctionnement au « Bagad Cap Caval » au titre de l'année 2015, se répartissant comme suit : Bagad Cap Caval : 832 euros, école de musique (17 x 20 €) : 340 euros, subvention exceptionnelle 30^{ème} anniversaire : 500 euros.

- Attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur GOURVENNEC Gilbert, comptable du trésor, chargé des fonctions de receveur de la commune au taux de 50 % par an.

- Reversement au budget du C.C.A.S. du produit reçu au titre des dons et quêtes à mariage pour l'année 2015, soit : 868,26 euros.

- Décision modificative n°2 - Budget restaurant scolaire municipal :

➤ 3 500 € en dépenses de fonctionnement :

✓ de l'article 022/chap 022 (*dépenses imprévues*)

✓ à l'article 658 / chap 011 (*charges diverses de gestion courante*)

- Décision modificative n°2 - Budget assainissement :

➤ 1 000 € en dépenses d'investissement :

✓ de l'article 2315 / chap 23 (*immobilisations corporelles*)

✓ à l'article 1641 / chap 16 (*emprunts*)

- Décision modificative n°2 - Budget général :

➤ 1 000 € en dépenses de fonctionnement :

✓ de l'article 022 / chap 022 (*dépenses imprévues*)

✓ à l'article 7391171 / chap 014 (*dégrèvement TFNB jeunes agriculteurs*)

2/ Délibérations relatives à la communauté de communes du Pays Bigouden Sud :

- Validation des modifications des statuts de la communauté de communes du Pays bigouden sud :

- en matière d'aménagement de l'espace :

Le paragraphe 2°, en matière d'aménagement de l'espace est complété par :

(...)

« Animation et études pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondations (SLGRI). »

- en matière de développement économique et touristique en application de la loi NOTRe :

Le paragraphe 1°, en matière de développement économique et touristique est modifié ainsi qu'il suit :

« 1° en matière de développement économique et touristique :

- Zones d'activités à vocation industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique. »

- Désignation des délégués à la commission locale des charges transférées (C.L.E.C.T.) comme suit : M. CRÉDOU Ronan, maire, en qualité de délégué titulaire et Mme STEPHAN Nelly, adjointe au maire, en qualité de déléguée suppléante.

- Approbation de la proposition de la nouvelle répartition des membres du conseil communautaire, ainsi qu'il suit :

	Population municipale 2012	Composition proposée
Combrit	3 731	4
Le Guilvinec	2 938	3
L'Île Tudy	747	1
Loctudy	4 001	5
Penmarc'h	5 532	6
Plobannalec Lesconil	3 400	4
Plomeur	3 833	4
Pont-L'Abbé	8 374	10
Saint Jean Trolimon	1 008	2
Treffogat	2 408	3
Tréguennec	325	1
Tréméoc	1 277	2
	37 574	45

3/ Après avoir entendu l'exposé du Maire présentant **le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.)** proposé par Monsieur Le Préfet, le conseil municipal demande d'une part, le report de la fusion du SIVOM de Combrit – L'Île Tudy avec la CCPBS au 1er janvier 2018, pour être dans une plus grande cohérence de calendrier avec les nouveaux transferts de compétences et d'autre part, valide sous la réserve précédente le projet de schéma proposé par Monsieur Le Préfet.

4/ **Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (P.D.I.P.R.)** de l'itinéraire de randonnée V.T.T. « Les Etangs » ainsi que le circuit de randonnée pédestre « Le circuit de Tréminou ».

5/ **Délibération décidant la mise en place d'un groupement de commande** avec la commune de Guilvinec dans le cadre de la passation d'un marché d'études pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales et eaux usées.

6/ **Délibération approuvant la candidature de l'office de tourisme du Pays de Pont-L'Abbé à l'obtention de la marque Qualité Tourisme** ainsi que la demande de classement en catégorie 1.

7/ Délibération portant dénomination de voies

- ✓ VC n°29 : de la RD 53 à l'intersection de la VC n°80 : *rue des Piverts*
- ✓ VC n°81 : *impasse de Kerzivi*
- ✓ VC n°82 et n°83 : *rue des Moineaux*
- ✓ VC n°84 : *rue des Mésanges*
- ✓ VC N°512 (p) : de l'intersection avec le lotissement à l'intersection de la VC n°56 : *rue Menez Hañvod*
- ✓ VC n°524 : *lotissement Menez Hañvod*
- ✓ Chemin cadastré section ZA n°25 : *impasse Fontaine de Beuzec*
- ✓ Section de voie comprise entre la rue Mejoù an Iliz et la R.D. 57 : *rue des Chênes*

8/ Motion pour le maintien de « Dragon 29 » en Cornouaille.

VU pour être affiché le 3 décembre 2015 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Ronan CREDOU

